

**Résolution sur la création de mesures
visant la participation des femmes dans les secteurs des STEM
(Science, technique, ingénierie, mathématique)**

Luxembourg (Luxembourg) 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

- SE RÉFÉRANT** à la présentation du thème de la promotion de la participation des filles et des femmes dans les secteurs des STEM et aux discussions qui en ont découlées ;
- RAPPELANT** que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence faites aux femmes ;
- RAPPELANT** qu'une campagne d'activisme internationalement reconnue s'amorce le 25 novembre pour une durée de 16 jours et se termine le 10 décembre lors de la Journée internationale des droits de la personne ;
- RAPPELANT** les nombreux actes de violences perpétrés à l'égard des femmes et plus spécifiquement la tuerie ayant eu lieu à l'école Polytechnique de Montréal (Québec) contre les étudiantes en génie mécanique le 6 décembre 1989 qui a fait 14 victimes ;
- CONSIDÉRANT** que le Canada a décrété le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes ;
- RAPPELANT** la résolution de l'ONU proclamant le 11 février de chaque année Journée internationale des femmes et des filles de science afin notamment de favoriser la participation pleine et égale des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, au marché de l'emploi et aux processus décisionnels dans les domaines scientifiques, d'éliminer toute discrimination à l'égard des femmes, surtout dans les secteurs de l'enseignement et de l'emploi, et de lever les obstacles juridiques, économiques, sociaux et culturels dans le domaine des sciences ;
- DÉNONCE** la persistance d'une représentation inéquitable des femmes dans les secteurs des STEM.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

- RÉITÈRE** l'importance d'une représentation équitable des femmes dans les secteurs des STEM ;

DÉNONCE	toute forme de violence faite à l'égard des filles et des femmes ayant choisi d'étudier dans les secteurs des STEM ou toute action ayant pour but de les décourager à poursuivre leurs études dans ces domaines ;
ENCOURAGE	les enseignants à développer leurs compétences liées aux STEM et assurer un cursus et du matériel pédagogiques sans biais ;
FAVORISE	l'établissement de liens vers des modèles féminins dans les sujets STEM ;
DEMANDE	aux gouvernements de mettre en place des politiques et des législations favorables à la participation et la continuation des filles et des femmes dans les secteurs des STEM.